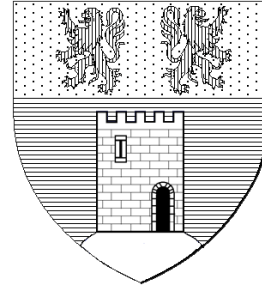


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Mme RIPERT Isabelle avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Absents : MM RIGAT Alex et MICHEL Cédric, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 18 H en présentant les excuses d'Isabelle RIPERT, de Cédric MICHEL et Alex RIGAT et donne lecture de l'ordre du jour.

Lou MURAT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

La prochaine réunion sera consacrée au vote du budget primitif. Pour cette raison, la date sera fixée en fonction de l'état d'avancement du document car certaines données émanant des services de l'Etat sont toujours en attente.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2024

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Établi le : 05/04/2024

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

2- INFORMATIONS DIVERSES

La question du transfert obligatoire de la compétence l'eau et assainissement a motivée une réunion des Maires de la Vallée à Barret-sur-Méouge. Tous les Maires étaient présents sauf Séderon. Les règles ne sont pas stabilisées. Cette réunion a permis de croiser les informations sur les positions des deux communautés de communes. Chacune des communes a présenté son mode de fonctionnement, l'état de sa ressource et de ses réseaux, ses règles de facturation. Il en ressort de grandes disparités. Un tableau comparatif sera complété par chacune des communes. Des précisions seront demandées sur l'état de la réglementation aux juristes des deux Communautés de Communes. La prochaine réunion est prévue en mars.

Le Médiateur judiciaire en charge du dossier qui oppose la Commune de LACHAU au SIVOS sur les modalités de facturation des frais de scolarisation des écoliers de Lachau fréquentant l'école de Séderon a indiqué que malgré les avancées constatées lors de la première rencontre, une deuxième était nécessaire. Elle est fixée au vendredi 23 mars 2024 à 9 H 00 à Nyons.

Les conseillers sont invités à un échange avec Monsieur Juan MORENO, Maire de Ventavon et Président du SMIGIBA, Monsieur GOUHRAND, Technicien, le lundi 19 février à 14 H 00 pour la préparation de la réunion publique sur les aménagements de la Lozance.

La demande de subvention pour la réhabilitation du Café PAU fera l'objet d'une présentation formelle devant la Commission Départementale présidée par la Présidente Marie-Pierre MOUTON le 4 avril à 14 H 00 à Nyons à la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. Le Maire et le Premier Adjoint présenteront le projet.

David MARTIN s'est engagé à débarrasser le terrain au Gravas avant le 31 mars suite à LRAR qui lui a été adressée à cet effet.

3- TERRAIN MICHEL : CHOIX DES EQUIPEMENTS ET VALIDATION DEFINITIVE DU CAHIER DES CHARGES

Le dernier Conseil Municipal a validé le principe du plan général d'aménagement ainsi que le cahier des charges établi par Yves BLANC.

La décision a été prise d'opter pour un équipement plus conséquent pour des enfant d'une tranche d'âge supérieure.

Les deux entreprises pressenties (ESA et MEFRAN) ont été contactées par Christine CAPRON en vue de la transmission de nouveaux devis qui ont été adressé préalablement à l'ensemble des conseillers. Isabelle RIPERT a fait part de sa préférence pour la société MEFRAN et la structure « Donatello » pour un montant de 30 650,40 €, il en est de même pour Alex RIGAT.

Le débat est ouvert, les devis examinés. Le choix se porte sur la société MEFRAN qui propose un équipement et une barrière moderne et originale pour un prix supérieur à ESA. La Commune prendra à sa charge le terrassement. Le Maire est mandaté pour négocier dans une fourchette de 20 à 21 000 €.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- VOIRIE

Deux devis ont été transmis par l'entreprise Braja et la Routière du Midi pour les travaux urgents sur la voirie du quartier du Château.

Le problème de l'approvisionnement en matériaux a été résolu. Deux propriétaires, Messieurs COTTET et CURNIER se sont engagés à mettre à disposition de la Commune du gravier leur appartenant.

D'autres devis sont attendus. Michael FEMY et les membres de sa commission procéderont à une analyse des offres pour préparer les choix qui seront faits lors du prochain conseil.

Indépendamment de ces travaux urgents, la commission travaillera sur un programme pluriannuel de travaux et un calendrier.

5- PLATEFORME DE STOCKAGE DES VEGETAUX

Amélie AUFFRET en charge du compostage et des végétaux au Pôle Environnement de la Communauté de Communes a remis un rapport circonstancié suite à sa visite sur place. Il en ressort :

- *Sur la plateforme de stockage des végétaux* : le lieu identifié est situé en périphérie du village à proximité de la station d'épuration et de Lozance. La zone identifiée au préalable ne respectant pas les prescriptions du règlement sanitaire départemental (RSD), un autre zonage proposé est conforme aux distances avec les points d'eau mais ne respecte pas 5m par rapport aux voies de communication (chemin mineur qui dessert uniquement la station d'épuration) ou uniquement sur une toute petite partie. Après vérification, l'implantation proposée se situe sur une propriété privée, le projet doit être positionné différemment.
- *Nouveau point d'apport volontaire (PAV), route de Notre Dame de Calma* : La zone prévue pour accueillir le déplacement du point d'apport volontaire à côté du city stade est en cours de réalisation. Le besoin est estimé à 14 mètres linéaires pour la mise en place de toutes les colonnes de tri et de 4 mètres supplémentaires si les composteurs sont mis au même endroit
- *Tri des biodéchets du bar/restaurant* : Les nouveaux gérants sont invités à trier les biodéchets de cuisine et les restes de repas dans le composteur situé à proximité. Ils sont également invités à trier l'ensemble de leurs emballages en plus du verre et des cartons. Pour rappel, tout comme les administrations, les entreprises sont responsables de leurs déchets et sont tenues de les trier selon la réglementation en vigueur avec les flux suivants :
 - verre (à trier dans la colonne verre),
 - papier (papier graphique sur lesquels on peut lire ou écrire, à trier dans la colonne papier),

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

- plastique et métaux, (ex : sachet farine, canette plastique, blister pack boisson, film étirable,... à trier dans les emballages ou en déchetterie pour tout ce qui n'est pas un emballage),
- cartons (à trier dans les colonnes à cartons ou en déchetterie)
- bois (ex : cagettes, à apporter en déchetterie ou pour les barbecues),
- biodéchets (à apporter au composteur)

6- ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'Orientations Budgétaires n'est pas obligatoire pour les petites communes. Le conseil Municipal a pour habitude de préparer le budget en travaillant au préalable sur les dépenses de fonctionnement pour les ajuster en fonction de l'analyse des crédits consommés au cours de l'exercice précédent.

Une réunion de travail est fixée pour le lundi 26 février à 14 H 00.

7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Communauté de Communes : lundi 12 février le Conseil Communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux et de la taxe GEMAPI.

Comité des Fêtes : le Comité des Fêtes a émis le souhait que le Conseil Municipal désigne un Conseiller délégué. Guillaume RICHAUD est désigné pour être l'interlocuteur. Des réunions régulières seront organisées pour préparer collectivement la fête votive.

Fibre : l'appel aux 10 opérateurs est en cours pour le déploiement. Une réunion publique d'information est programmée.

Eclairage public : Yves représentant de la Commune au SDED travaille sur les solutions à apporter au traitement de la rue Saint-Martin.

8- QUESTIONS DIVERSES

Demandes de subvention : 96 € sont attribués à l'EMALA (Centre Aéré de Séderon-Montbrun) ; la subvention pour l'Amicale des pompiers est reconduite.

A la demande de la Poste et dans le cadre de la convention passée avec la Commune, les horaires de Katia sont portés à 12 heures par semaine pour satisfaire aux obligations mises à la charge de la Commune.

Eglise : Suite à des dysfonctionnements constatés sur l'horloge du clocher, la Société PLAIRE SA de Sisteron est intervenue récemment pour des réparations. Les prestations ayant donné toute satisfaction, les conditions financières étant plus avantageuses, le contrat qui liait la Commune à la Société PACCARD pour l'entretien des cloches sera résilié au 30 juin 2024.

Un contrat sera passé avec la Société PLAIRE SA de Sisteron pour un montant annuel de 205 € hors taxes.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

A l'issue de la réunion, Olivier BOSCO, Président du Comité des Fêtes remet au nom du Comité des Fêtes un chèque de 200 € à Lou MURAT à charge pour elle de le remettre à la Caisse de l'École de Séderon pour les enfants. Ces fonds ont été récoltés par le Comité des Fêtes qui a tenu le bar les weekends en attente de la reprise du Bistrot par David et Nadia. Cette généreuse initiative est appréciée et le Comité des Fêtes remercié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20 H 30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet